

Question orale de Mme Margaux : Il faut sauver les arts de la parole

Mme Margaux rappelle que l'Académie ucquoise des Arts de la parole a une excellente réputation. L'excellence de ses professeurs a suscité des vocations car de nombreux anciens élèves sont aujourd'hui des comédiens professionnels renommés.

Ce mois de juin, des parents d'élèves se sont émus du fait qu'aucun cours d'art dramatique ne se trouvait repris dans la grille des horaires de septembre.

Confronté à une importante charge de travail, le seul professeur qui assurait les cours de diction, déclamation et art dramatique a pris la difficile décision de renoncer à son enseignement d'art dramatique. L'intéressée a été nommée uniquement pour la diction et la déclamation et a souhaité en rester là, d'autant plus qu'elle a été réaffectée ailleurs pour certaines heures.

Quoi qu'il en soit, une académie ne peut reposer sur un seul professeur et la continuité des cours doit être assurée.

Les élèves doivent impérativement suivre deux périodes de cours à l'académie et à partir du degré de qualification, ces périodes doivent être choisies dans la même filière. Les élèves ne vont pas rester juste pour des cours de diction et de déclamation : si les cours d'art dramatique disparaissent, ils ne resteront plus à l'académie. Les témoignages des parents d'élèves, qui ont envoyé des dizaines d'e-mails, sont particulièrement éclairants à cet égard.

L'art dramatique est une discipline centrale. Les jeunes tiennent avant tout à faire du théâtre et suivent un enseignement en diction et déclamation pour pratiquer l'art dramatique.

Les parents d'élèves ont demandé à Mme l'Echevin Gol-Lescot de prendre la situation en main pour que l'enseignement de l'art dramatique soit maintenu à l'Académie d'Uccle.

Les élèves ont diffusé une vidéo sur les réseaux sociaux qui a fait l'objet de 4.000 vues, afin d'attirer l'attention sur la nécessité de préserver ce cours essentiel.

Le Collège pourrait-il rassurer les parents et élèves intéressés ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme que l'enseignante qui assurait jusqu'à présent le cours d'art dramatique a envoyé un mail le 3 avril dernier pour indiquer – et c'est son droit le plus strict - qu'elle souhaitait désormais se cantonner à la diction et la déclamation.

Mme l'Echevin Gol-Lescot avoue ne pas avoir réagi dès la réception de ce mail car elle était alors accaparée par toute une série d'autres problèmes relatifs à la gestion des écoles dans le cadre de la crise du covid.

Lorsque Mme Margaux lui a fait part de ses préoccupations par téléphone, Mme l'Echevin Gol-Lescot a contacté le directeur de l'académie, M. De Spiegeleir, pour déterminer comment il serait possible d'y maintenir les cours d'art dramatique et de permettre aux élèves de valoriser les formations suivies.

Après s'être renseignée auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Conseil de l'enseignement des communes et provinces (CECP), Mme l'Echevin Gol-Lescot en est venue à conclure que la condition requise pour maintenir l'enseignement de l'art dramatique consistait à prévoir son financement dans le budget communal.

À la rentrée prochaine, il y aura bien des cours d'art dramatique, dispensés par un professeur dont les prestations seront financées sur les fonds propres de la commune.

Les élèves inscrits en art dramatique l'année dernière ainsi que tous ceux qui ont sollicité des renseignements en ont été avisés par mail.